

Dossier suivi par Christophe ANDRES

Réf : CA/15

Objet : Avis sur le **RLPi**

de la CCDV arrêté le 03/06/2025

Monsieur Jean-Claude CASSAGNOLE,
Président de la Communauté de communes
Domme Villefranche du Périgord
21 Grand Rue
24250 SAINT MARTIAL DE NABIRAT

Bergerac, le 12 9 SEP. 2025

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPI) de la Communauté de Communes Domme-Villefranche du Périgord arrêté par délibération du 3 juin 2025.

Les membres du bureau du SyCoTeB, réunis le 18 septembre 2025, ont pris connaissance des pièces constitutives du dossier.

Ils ont souligné la qualité du travail réalisé et ont émis un avis favorable au projet de RLPi de la Communauté de communes Domme-Villefranche du Périgord.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma parfaite considération.



Le Président,
Pascal DELTEIL